

[dodis.ch/44217](https://dodis.ch/44217)

*Discours du Chef du Département politique, F. Calonder<sup>1</sup>*

DISCOURS DE M. LE CONSEILLER FÉDÉRAL CALONDER SUR LA SOCIÉTÉ DES NATIONS  
PRONONCÉ LE 2 JUILLET 1919 À LA CONFÉRENCE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE.

[Berne,] 2 juillet 1919

Messieurs, je souhaite la bienvenue aux représentants de la presse suisse. La conférence qui nous réunit a une signification générale et un but particulier.

Sa signification générale réside en ceci qu'elle constitue un effort pour établir dorénavant un contact plus étroit entre le Département politique et la presse. J'espère donc que cette conférence sera suivie d'autres conversations analogues<sup>2</sup>. Lorsque le Conseil fédéral a à traiter d'importantes questions nationales, les représentants de la presse suisse sont ses collaborateurs naturels. Cette collaboration s'effectue par la discussion publique, d'une importance si considérable dans notre État démocratique, et c'est à la presse qu'il incombe d'exercer l'influence la plus générale et la plus efficace sur ces discussions. La presse a le devoir de mettre le peuple à même de procéder à l'examen des questions et de se former une opinion motivée, en lui exposant, d'une manière complète et objective, les faits ainsi que les arguments déterminants; ce faisant, chaque journaliste pourra et devra, cela va de soi, exprimer librement ses convictions personnelles. Mais la presse a encore la mission de critiquer l'activité des autorités et de leur soumettre des propositions. Elle remplira d'autant plus facilement et d'autant mieux les multiples tâches qui lui sont assignées qu'elle sera mieux avertie des affaires qu'elle aura à apprécier. Une presse mal informée incline presque inévitablement à tout critiquer, à adopter une attitude purement négative et s'expose à égarer l'opinion publique. Aussi la presse, consciente de sa haute responsabilité, désire-t-elle être mieux renseignée. De son côté, le Département politique a un intérêt évident à connaître directement, par un échange d'idées, les divers points de vue des représentants de la presse, car ils sont les porte-paroles de l'opinion publique.

Théoriquement, tout cela paraît indiscutable. Chacun approuve, par devers soi, la demande si fréquemment formulée déjà de voir les autorités et la presse entrer en relations plus suivies. Mais la réalisation pratique de cette idée évidente, est pourtant fort malaisée. Comment établir un meilleur contact? Les communiqués officiels des Départements et du Conseil fédéral ne suffisent évidemment pas aux représentants de la presse, sinon leurs vœux auraient déjà obtenu satis-

<sup>1</sup> *Discours (copie)*: CH-BAR#E2001B#1000/1508#16\* (B.56.41.01.09), DDS, vol. 7-II, doc. 6, [dodis.ch/44217](https://dodis.ch/44217).

<sup>2</sup> Cf. DDS, vol. 7-II, doc. 11, [dodis.ch/44222](https://dodis.ch/44222).

faction. Un contact régulier avec l'ensemble de la presse ne peut pas être remplacé par des relations personnelles avec quelques journalistes, ayant plus ou moins facilement accès à tel ou tel homme d'État. On est ainsi amené à rechercher dans des conférences entre les représentants du Département politique et ceux de la presse le moyen de s'orienter réciproquement. L'avenir dira si cette tentative sera couronnée de succès. Pour qu'il en soit ainsi, il faut, de part et d'autre, de la bonne volonté et de la confiance; en ce qui me concerne, elles vous sont acquises.

Le but spécial de cette conférence, et peut-être de conversations ultérieures, c'est d'élucider le vaste problème de la Société des Nations. Cette question est si importante, si grosse de conséquences, qu'il appartiendra au peuple et aux cantons de se prononcer en dernier lieu à son égard. Gouvernement et presse ne se sont sans doute jamais trouvés en présence d'une tâche aussi grande et comportant autant de responsabilités. M. le professeur Huber vous donnera aujourd'hui dans une conférence des éclaircissements sur la question de la Société des Nations. Vous aurez également l'occasion de manifester vos idées. Je ne voudrais pas empiéter sur la discussion, mais je tiens seulement à mettre très brièvement en relief quelques points qui me paraissent avoir une importance exceptionnelle.

Si le respect mutuel des convictions personnelles doit former la base de toute discussion sérieuse, c'est particulièrement le cas pour la question si contestée de savoir si la Suisse doit accéder à la Société des Nations. Loin de moi l'idée de vouloir vous imposer l'opinion du Département politique, mais j'espère et j'attends de vous, quelles que soient vos convictions personnelles, que vous vous efforciez de donner à la discussion publique un caractère complet et objectif.

J'admets une critique sans réticence des défauts et des lacunes du Pacte de la Société des Nations arrêté à Paris; mais il faut aussi que l'on porte à la connaissance du peuple le progrès considérable que réalise ce pacte, et les raisons nombreuses et déterminantes qui militent en faveur de l'accession de la Suisse. Pour exposer complètement la vérité, on ne saurait procéder autrement.

En examinant cette grave question, nous désirons tous rechercher la vérité, nous voulons avant tout la clarté. Mais il ne s'agit pas seulement d'avoir une perception très nette de quelques défauts ou de quelques avantages. Ce qui est nécessaire, c'est d'acquérir une vue d'ensemble de l'œuvre, c'est d'en découvrir clairement l'essentiel.

Ici, comme partout, la vérité subit l'influence du tempérament et de la mentalité de celui qui la cherche. On ne peut voir que par ses propres yeux. Si l'on est porté à juger le problème de la Société des Nations exclusivement ou principalement au point de vue économique, on arrivera à une tout autre conclusion que si l'on se laisse guider avant tout par sa passion pour la force entraînant des idées. Néanmoins on est en droit de demander à chacun de tenir scrupuleusement compte des faits et des considérations dont l'importance a été objectivement établie.

La signification de la Société des Nations ne peut être exactement appréciée que si nous nous rendons clairement compte de l'ordre funeste qui a présidé jusqu'ici aux relations internationales. Pendant des siècles, c'est le système mécanique de l'équilibre des forces qui a prédominé; il était soutenu surtout par la puissance militaire et par les détours de la diplomatie. On invoquait la souveraineté presque illimitée des divers États pour pouvoir recourir, sans retenue, à la

violence dans les rapports internationaux. Qu'en est-il sorti? La guerre et toujours la guerre, après des périodes de paix plus ou moins longues; et la conséquence la plus monstrueuse de cette politique de violence, ce fut l'atrocité de la guerre mondiale qui vient de finir.

J'ai la conviction que, si une guerre européenne éclate de nouveau dans un avenir rapproché, l'Europe et tous les États du continent européen seront définitivement ruinés. La Suisse est une partie constitutive de l'Europe et aucune neutralité ne pourrait éloigner d'elle la répercussion formidable d'un effondrement aussi général.

Si l'on cherche en conscience comment le retour de guerres européennes peut être évité, on devra reconnaître qu'il n'y a pas d'autre moyen à adopter, pas d'autre voie à suivre, que d'établir une Société des Nations, que de créer une organisation juridique au-dessus des États et de la munir de sanctions efficaces.

Beaucoup, la plupart d'entre vous partagent au fond ma conviction. Mais du sein de cette réunion j'entends aussi s'élever l'objection: «Ce qu'on nous offre n'est pas une Société des Nations. Cette Société des Nations est pour nous inacceptable». Certes, les défauts et les lacunes du pacte de la Société des Nations de Paris sont nombreux; les dispositions peu claires n'y manquent pas. Mais cette Société des Nations, telle qu'elle est, constitue un progrès immense si on la compare à ce qui existait auparavant: Les guerres d'agression par surprise sont interdites. Aucun État ne peut commencer la guerre sans s'être soumis à une procédure arbitrale ou sans avoir accepté l'intervention du Conseil de la Société des Nations, avec son enquête et son rapport. Un délai de trois mois doit, en toute éventualité, être observé entre la sentence arbitrale ou le rapport du Conseil et le moment où des mesures de guerre peuvent être prises. En outre, aucun État ne peut entrer en guerre contre un adversaire qui se soumet à la décision unanime du Conseil de la Société des Nations.

Quiconque viole ces dispositions destinées à garantir la paix sera traité comme étant en état de guerre avec toute la Société des Nations, dont tous les membres sont solidaires pour repousser cette atteinte au droit. L'État qui a violé le pacte sera efficacement ramené à l'ordre par le blocus et par la force militaire.

L'art. 18 est de la plus haute importance; il ne prévoit pas seulement que tout traité international doit être enregistré et publié, mais encore que le traité n'est pas obligatoire avant l'accomplissement de ces formalités. L'art. 19 prévoit ensuite un nouvel examen des traités afin de déterminer s'ils sont, ou non, compatibles avec le pacte de la Société. Voilà une prescription des plus efficaces pour combattre la diplomatie secrète, pour démocratiser la politique internationale et pour faire prévaloir dans le monde les droits de l'opinion publique. Avant la guerre, des garanties de paix semblables auraient paru impossibles. Est-il prudent, est-il équitable d'accueillir de semblables conquêtes l'ironie et la raillerie aux lèvres, ou de les passer sous silence en niant leur importance? Ne faut-il pas plutôt considérer comme un progrès remarquable le fait seul de la création d'une Société des Nations, de la fondation d'une organisation ayant ainsi un caractère permanent? La réponse à ces questions ne saurait être douteuse, si l'on considère l'histoire, et si l'on se souvient combien il est difficile d'amener les divers États à limiter leur souveraineté au profit de la solidarité internationale.

Dès aujourd'hui c'est la presque totalité du monde civilisé qui se prépare à accéder à cette organisation. Il est construit, l'échafaudage dans lequel la Société des Nations va s'élever. Tout dépendra de l'esprit dans lequel la Ligue comprendra sa tâche et la remplira.

Personne ne ressent plus douloureusement que moi les différences qui séparent le Pacte de la Société des Nations du projet suisse beaucoup plus hardiment pacifiste. Il est profondément regrettable que la guerre ne soit pas interdite d'une manière absolue dans le Pacte de Paris. Mais est-ce précisément à ceux qui ont, dès le début, accueilli l'idée de la Société des Nations avec un constant scepticisme qu'il faut reconnaître le droit de s'achopper à cette difficulté? Et, en se plaignant que la grande œuvre ne soit pas parfaite du premier coup, ne fait-on pas preuve d'un manque de sens historique? N'est-il pas tout à fait naturel, bien que regrettable, que la Société des Nations porte en elle-même, aujourd'hui et pour longtemps encore, des traces profondes de la crise formidable d'où elle est issue?

Laquelle des deux situations est la meilleure: Le système de l'équilibre des forces tel qu'il a existé jusqu'à présent avec les inévitables catastrophes qui en résultent, ou bien la Société des Nations qui s'élabore? Une Société des Nations défectueuse, mais susceptible d'améliorations, n'est-elle pas préférable au néant?

L'opposition contre la Société des Nations naît souvent de l'opposition à la paix imposée aux États vaincus; on la juge sur plusieurs points peu équitable ou tout au moins par trop dure. Cela est compréhensible; mais ce qui ne l'est pas c'est que des Suisses raisonnables puissent combattre actuellement la création d'une Société des Nations en alléguant qu'une guerre nouvelle européenne doit d'abord intervenir, afin d'écartier des injustices réelles ou supposées ainsi que les duretés de la paix actuelle, et que ce n'est qu'après une nouvelle crise qu'une Société des Nations digne de ce nom pourra être créée. Comme si toute nouvelle guerre n'entraînait pas après elle des dévastations considérables et la consécration d'autres injustices! Après toutes les épreuves par lesquelles nous avons passé, n'est-il pas déplorable de devoir encore rencontrer une mentalité qui met tout son espoir dans une guerre? N'est-il pas évident que la paix actuelle ne pourra être purifiée de toute haine et de toute violence qu'au moyen du développement pacifique de la Société des Nations et par le renforcement continu de la solidarité internationale?

L'Allemagne et l'Autriche allemande qui saignent de mille blessures se sont rattachées à l'idée de la Ligue et ont formulé le vœu ardent de pouvoir entrer dans la Société des Nations de Paris; elles espèrent qu'au sein de cet édifice, l'équité et la solidarité internationales prévaudront et prendront un développement de plus en plus important. Et nous, Suisses, devrions-nous avoir moins d'espoir, moins de confiance en cette nouvelle organisation mondiale que ces États si gravement éprouvés? Devrions-nous nous sentir plus découragés par certaines dispositions du traité de paix que les peuples mêmes auxquels elles sont imposées?

Ce fut, à mon avis, une faute de ne pas admettre dans la Société des Nations, dès la conclusion de la paix, l'Allemagne et les autres États vaincus; mais tout permet de supposer que, dans un avenir rapproché, l'entrée de tous les États qui nous avoisinent sera autorisée. En tout cas, la Suisse ne peut adhérer qu'avec cet espoir à la Société des Nations. Si, au cours des temps, tous les États qui nous environnent ne devaient pas être admis à en faire partie, la Société des Nations

ne pourrait pas atteindre son but, en particulier vis-à-vis de la Suisse. Si la grande pensée de la solidarité internationale devait dépérir ainsi, nous serions conduits à examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de notifier notre sortie. Mais ceux qui s'opposent à l'adhésion de la Suisse dans l'idée que l'Allemagne et l'Autriche allemande ne seront pas admises à faire partie de la Société des Nations font preuve d'un pessimisme tout à fait injustifié.

Jamais aucun problème depuis la révolution française n'a aussi profondément remué les peuples que celui de leurs aspirations à la justice sociale. C'est dans ce domaine que tous les États voient la tâche capitale la plus urgente, bien qu'aussi la plus difficile, qui leur incombe. La Suisse combat la révolution en réalisant toutes les réformes sociales qu'elle considère comme possibles; notre peuple concentre à cet effet toutes ses forces économiques et morales. Mais comment tous ces efforts, chez nous et ailleurs, peuvent-ils aboutir pacifiquement au développement d'une civilisation toujours plus haute, si la puissance, la haine, l'ambition et l'exploitation sans scrupule empoisonnent la vie internationale et accumulent les matières explosives qui doivent faire éclater de nouvelles guerres.

Il n'y a qu'un moyen de sortir de cet état chaotique où les passions sont déchaînées. Au lieu de l'équilibre mécanique des forces qui a prévalu jusqu'à présent, c'est l'équilibre moral de la Société des Nations qui doit régner. La paix entre les peuples est la condition de la paix sociale à l'intérieur des États. Il est vrai qu'il y a aussi en Suisse de singuliers originaux qui attendent précisément le salut d'une révolution mondiale et qui veulent construire sur ses prétendus bienfaits la Société des Nations. On ne peut pas imaginer une plus grossière erreur. La démocratie suisse doit-elle vraiment se retirer à l'écart en attendant le grand chambardement et refuser d'accéder encore à la Société des Nations? Les atrocités de la révolution russe et les épreuves redoutables qui se sont abattues sur d'autres pays ensuite de la dictature prolétarienne ne sont-elles pas suffisantes?

Il ne faut pas omettre non plus de relever que la Société des Nations considère comme une de ses tâches les plus essentielles le développement progressif d'une législation du travail. Déjà des travaux préparatoires très étendus sont en cours. La Suisse ne pourrait pas y participer si elle n'accédait pas au pacte.

Il faut encore que je mentionne les adversaires de l'adhésion qui considèrent la guerre comme une institution voulue de Dieu ou tout au moins inhérente à la nature. Il existe chez nous, il ne faut pas se le dissimuler, un grand nombre de semblables fatalistes. Ils disent: «La guerre a toujours existé et elle existera toujours. La Société des Nations n'y pourra rien changer». Ceux qui ont cette conviction devront naturellement combattre l'accession de la Suisse à la Ligue.

Il y en a encore d'autres qui refusent d'une manière générale de se casser la tête avec ces grands problèmes. Ils disent ou ils pensent: «La guerre mondiale est actuellement passée; la Suisse ne s'en est, somme toute, pas trop mal tirée. Nous avons échappé au danger, à quoi bon une Société des Nations? que nos successeurs s'occupent des guerres futures». Avec des adversaires de cet ordre une discussion n'est pas possible non plus. Mais la grande majorité, la majorité écrasante du peuple suisse pense autrement. Nous devons avoir conscience du devoir sacré qui nous incombe de résoudre le problème de la Société des Nations non pas d'après les intérêts du moment, mais en raison de notre responsabilité vis-à-vis

des générations futures. Nous ne pouvons pas non plus ignorer que précisément dans ce domaine, nous avons des devoirs moraux envers l'humanité.

On s'est trop peu demandé jusqu'ici quelle sera la situation de la Suisse dans le monde si elle refuse d'accéder à la Société des Nations. Ne sera-t-elle pas, contre sa volonté, par la force des choses et par l'antithèse qui existera entre la Société des Nations et les États de l'Europe centrale, reléguée dans la sphère morale de ces derniers, tout au moins dans l'opinion des peuples appartenant à la Société? Si la Suisse n'accédait pas actuellement, est-il possible de penser sérieusement qu'elle pourrait accéder plus tard dès que l'Allemagne ferait partie de la Société des Nations? Une semblable attitude ne serait-elle pas interprétée comme une orientation de notre politique internationale vers un seul groupe de puissances? Ce n'est pas la Suisse qui organise et qui groupe le monde, mais comme tous les autres États du monde, elle subit l'influence de cette nouvelle organisation et de ces nouveaux groupements. À mon avis, il n'est pas exact de mettre sur le même pied la dépendance de la Suisse telle qu'elle résulterait de son appartenance à une Société de Nations solidaires, et une situation telle qu'elle résulterait de sa dépendance à l'égard de quelques États particuliers.

Enfin, je voudrais encore relever que la Suisse aurait le droit, comme tout autre membre, de sortir de la Société des Nations, moyennant observation d'un délai d'avertissement de deux années, si le développement ultérieur de cette institution se révélait contraire à son attente et à ses intérêts nationaux.

Voici les quelques aspects du grand problème qui, à mon avis, n'ont pas encore été suffisamment discutés jusqu'à présent. Il ne m'est pas possible d'aborder aujourd'hui la question de la neutralité afin de ne pas abuser de votre temps. Je me réserve de le faire une autre fois<sup>3</sup>. Nous sommes aujourd'hui en présence d'une situation mondiale fort différente de celle qui existait, il y a un siècle, à la fin du Congrès de Vienne. Une nouvelle ère s'ouvre; une nouvelle organisation mondiale se prépare. Pour la première fois dans l'histoire, une tentative sérieuse et réfléchie sera faite pour remplacer la violence par l'idée du droit, et la faire présider à la vie internationale et l'établir peu à peu d'une manière définitive. La Société des Nations de Paris est, malgré ses défauts, une création viable et qui contient les plus grandes promesses.

Nous en arrivons toujours à la même question: Devons-nous, dans ce moment historique, à cause des défauts du pacte tel qu'il a été établi ou en considération de notre situation internationale particulière, nous isoler et renoncer à notre mission internationale, ou bien voulons-nous entrer dans la Société et collaborer à la réconciliation, à l'amitié entre les nations et à l'établissement de la justice, en mettant notre espoir dans la démocratisation des États et de leur politique internationale, et notre foi dans la force de l'idéal qui doit guider l'humanité?

3 Cf. DDS, vol. 7-II, doc. 11, [dodis.ch/44222](http://dodis.ch/44222).